

WEBINAIRE

TRAVAIL NON DECLARE

18/02/2025

Travail domestique en Belgique:
Présentation du dispositif des titres-services
Sébastien Dupanloup

L'histoire des titres-services

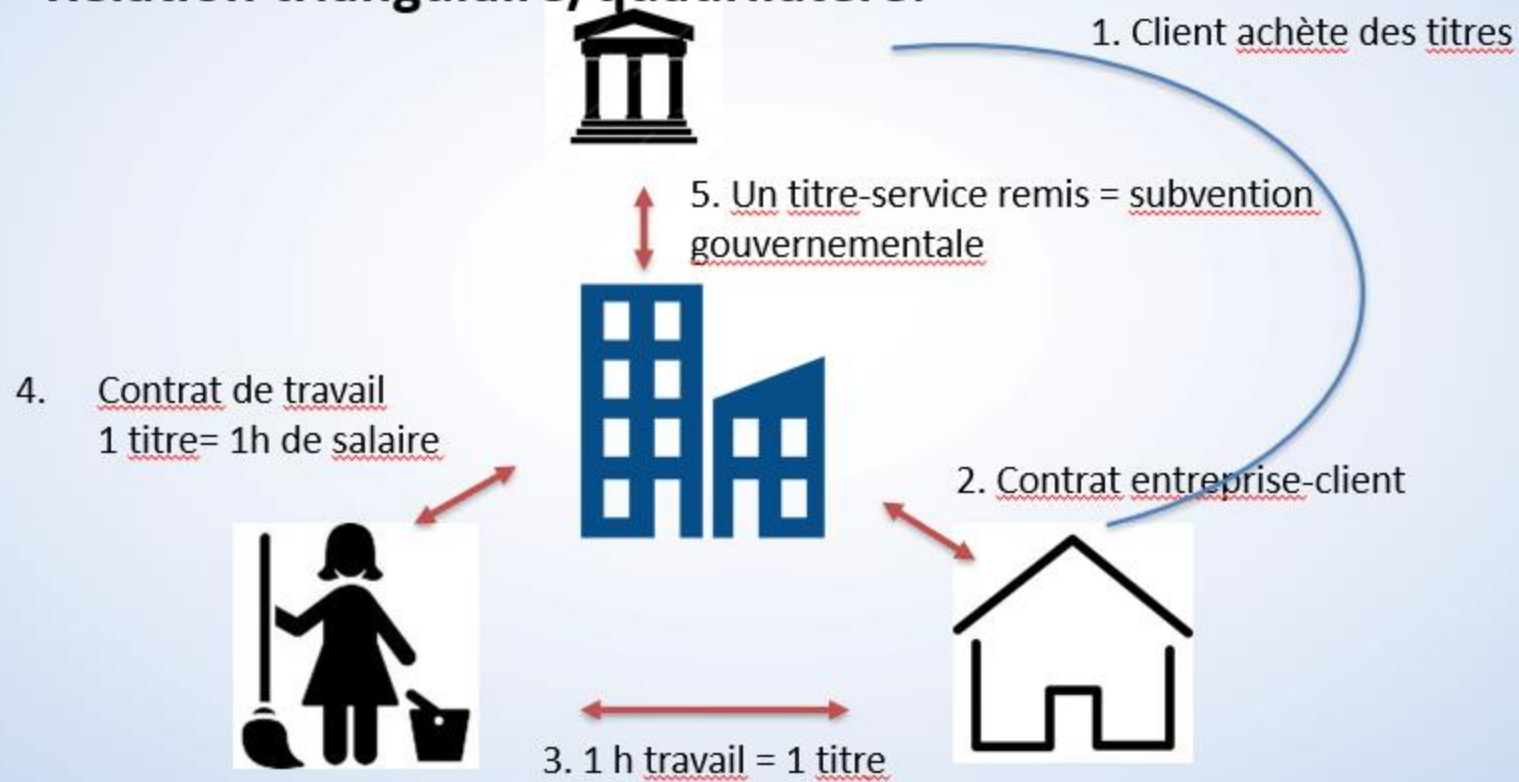
Loi du 20 juillet 2001 : fédéral puis régionalisé en 2014

Trois objectifs principaux:

- Créer des emplois ;
- Lutter contre le travail non déclaré ;
- Favoriser équilibre vie privée-travail pour les familles

Le dispositif

Relation triangulaire/quadrilatère:



Les activités autorisées

Travaux effectués au domicile d'un particulier :

- le nettoyage de l'habitation;
- le nettoyage des vitres;
- la lessive;
- le repassage;
- des petits travaux de couture (raccourcissement);
- la préparation de repas.

Travaux effectués hors du domicile du particulier :

- faire les courses relatives aux besoins journaliers d'un particulier ;
- repassage et raccourcissement du linge à repasser d'un particulier ;
- accompagnement des personnes à mobilité réduite (exemple, accompagner un personne moins mobile chez le médecin, au magasin...).

Le dispositif

Région	Prix d'achat du titre-service	Intervention par titre-service	Total/heure de travail
La région flamande	10,00 EUR	19,07 EUR	28,07 EUR*
	11,00 EUR	17,07 EUR	28,07 EUR
la Région wallonne	10,20 EUR	19,36 EUR	29,56 EUR
	11,20 EUR	18,36 EUR	29,56 EUR
	12,20 EUR	17,36 EUR	29,56 EUR
La Région de Bruxelles-Capitale	10,20 EUR	18,37 EUR	28,37 EUR
	12,40 EUR	16,37 EUR	28,37 EUR

Chiffres clés

- Emploi: +/- 160.000 aide-ménagères (97% de femmes)
- Salaires et primes
 - Salaire horaire minimum brut entre 13,63€ (durant la 1ère année de travail) et 14,47€ (à partir de la 4ème année de travail)
 - Barème à l'ancienneté
 - Prestation minimale de 3h/jour - 13h/semaine
 - Autres indemnités:
 - Frais de déplacement, prime de fin d'année, temps de déplacement, vêtement de travail

Questions?

Merci!